



Régulation des urgences pédiatriques du site de Saintes, à compter du lundi 12 août 2024

Confronté à des difficultés structurelles depuis plusieurs mois, amplifiées par l'activité estivale et malgré la mobilisation de ses leviers habituels, le Groupe Hospitalier Saintes - Saint-Jean-d'Angély se voit contraint de réduire son activité d'urgences pédiatriques.

Afin de maintenir le fonctionnement du service de pédiatrie, de néonatalogie, de la maternité et de permettre les accouchements à terme et ne nécessitant pas le recours à des soins intensifs de néonatalogie, l'établissement doit se résoudre à réguler ses urgences pédiatriques, à compter du lundi 12 août 2024 :

- de 17h00 à 09h00
- les week-ends et jours fériés

Aucun accueil ne pourra être réalisé aux urgences pédiatriques sur les créneaux susmentionnés (hors les accidents traumatologiques pour lesquels, après régulation téléphonique par le centre 15, l'enfant pourra être accueilli aux urgences adultes de l'établissement).

En accord avec l'Agence Régionale de Santé et le SAMU centre 15, l'ensemble des prises en charge pédiatriques urgentes sera réorienté vers les établissements les plus proches.

Aussi, plus que jamais, il convient d'appeler le 15 afin d'être orienté au mieux en fonction de votre situation.

Pour rappel, les urgences pédiatriques sont assurées en semaine, du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00 sans régulation.



CONTACT PRESSE

DIRECTION COMMUNICATION :

■ Gwénaëlle Manté - Déléguée à la communication, au marketing, à la culture et au mécénat - ☎ 07 85 82 92 88
■ Mathilde Cosnier - Responsable communication - ☎ 05 46 95 12 06
cellule-communication@gh-saintesangely.fr

